

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Gare d'Annemasse (74100)

Gares & Connexions, branche de SNCF Mobilités en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs contrats d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédiés aux activités listées ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Mobilités.

I. DESCRIPTION DES LOTS ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Les candidats auront la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots tel que décrits ci-après.

- LOT 1 : un emplacement n°1 en gare d'Annemasse

Un emplacement n°1 (coque A sur le plan) en gare d'Annemasse avec un accès sur direct depuis le parvis de la gare

*Descriptif de l'emplacement : cet emplacement résulte de la division de la coque
La surface de la coque A est d'environ 300m²*

Durée de l'occupation : 10 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement et de façon prévisionnelle à partir du février 2026

ET / OU

- LOT 2 : un emplacement n°2 en gare d'Annemasse

Un emplacement n°2 (coque B sur le plan) en gare d'Annemasse avec un accès sur direct depuis le parvis de la gare

*Descriptif de l'emplacement : cet emplacement résulte de la division de la coque
La surface de la coque B est d'environ 300m²*

Durée de l'occupation : 10 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement et de façon prévisionnelle à partir du février 2026

ET / OU

- LOT 3 : Correspondant à la totalité des emplacements n°1 et n°2 mutualisés et décloisonnés

Une surface commerciale totale d'environ 603 m² située en gare d'Annemasse, avec un accès direct depuis le parvis de la gare.

Descriptif de l'emplacement : cet emplacement correspond à la totalité de la surface de l'emplacement n°1 et n°2.

Durée de l'occupation : 10 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement et de façon prévisionnelle à partir du février 2026.

II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être déposée sur la plateforme dans le respect des délais

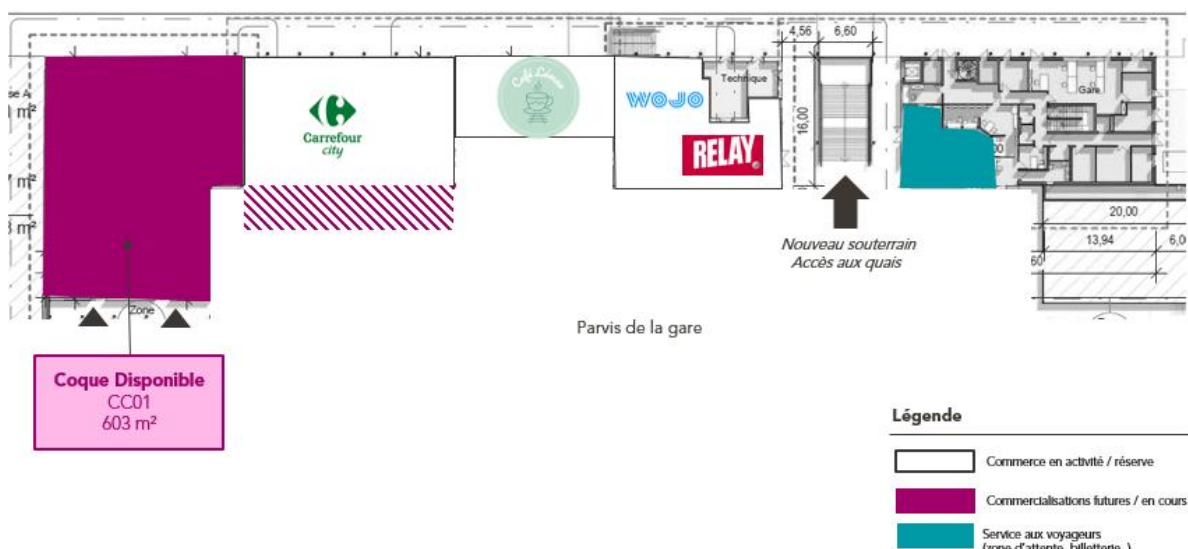
Seules les demandes adressées via la plateforme seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

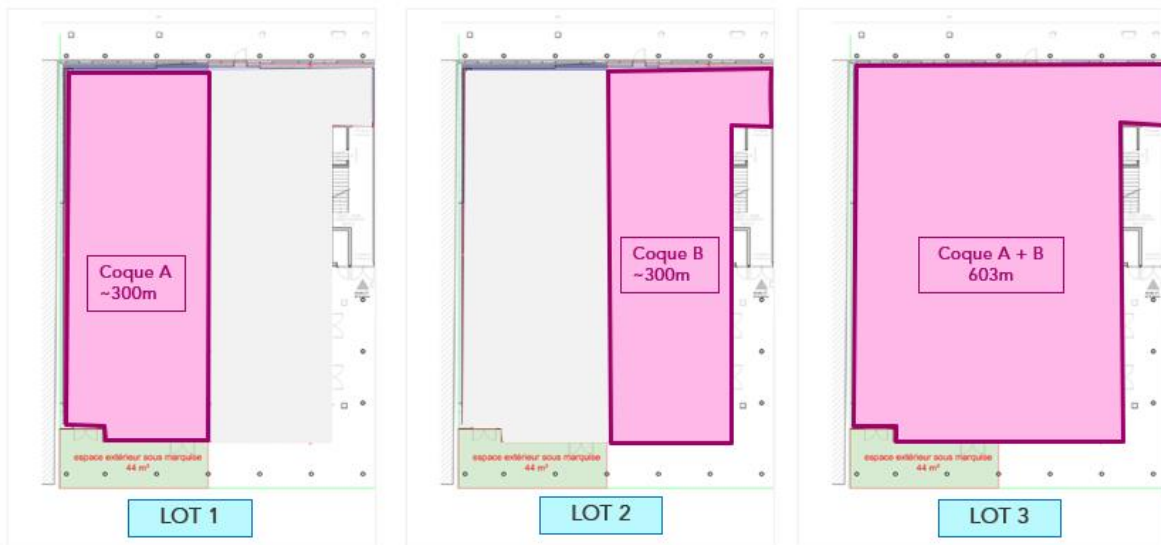
Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : 24/04/2025
Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un accès au dossier contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Gares & Connexions aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.

III. PLANS





[Cliquez ici pour accéder à la plaquette de présentation](#)